



Comité Régional de la Biodiversité Centre-Val de Loire

Compte-rendu de la réunion du 22 mai 2018

Personnes présentes

Les personnes présentes et excusées sont listées en annexe du présent document.

Ordre du jour

- Modifications à venir de l'arrêté de composition du CRB ;
- Discussion sur l'objectif 14 du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
- Points d'actualités, et notamment l'avancement de la création de l'Agence régionale de la Biodiversité.

1) Accueil des membres du CRB par Michelle Rivet (Vice-présidente du Conseil régional) et Christophe Chassande (Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

Au nom du Président de la Région et du Préfet de Région, Michelle Rivet et Christophe Chassande, co-présidents de séance, accueillent les membres du CRB.

Michelle Rivet indique qu'il s'agit de son premier comité, puisqu'elle a pris en charge les questions de biodiversité à la Région, précédemment traitées par Benoît Faucheu. Elle rappelle qu'au sein du CRB sont réunis l'ensemble des acteurs ayant un lien avec la biodiversité : ceux qui ont en charge la protection de la biodiversité, les usagers de la nature et les professionnels dont l'activité dépend de la bonne santé de la biodiversité. L'objet principal de la réunion du CRB est l'intégration du SRCE au sein du futur SRADDET, schéma qui traite de l'ensemble du développement de la région.

L'objectif que se fixe la Région sur les questions de biodiversité est d'être une région à biodiversité positive. Michelle Rivet indique l'importance de changer de manière de voir la nature à l'avenir.

Christophe Chassande rappelle le rôle du comité régional de la biodiversité qui doit s'assurer de la prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques et s'assurer de la prise en compte des éléments pertinents des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). C'est principalement sur ces aspects et plus généralement sur la bonne prise en compte de la préservation de la biodiversité par le schéma que devront porter les discussions.

Christophe Chassande confirme que l'Agence Régionale de la Biodiversité se construit pour être un outil opérationnel, qu'elle sera la cheville ouvrière de l'action locale.

2) Modification à venir de l'arrêté de composition du CRB

Christophe Chassande indique que l'arrêté relatif à la composition du CRB a été modifié récemment, de manière limitée, pour prendre en compte un certain nombre de changements de personnes. Il ne s'agit pas d'un changement de composition de fond mais d'un simple ajustement. Des éléments ont également été précisés sur la modalité de représentation des préfetures.

Il rappelle que lors du précédent comité en décembre, il avait lancé un appel à candidature pour désigner un représentant du CRB à la commission relative aux milieux naturels au sein du comité de bassin Loire-Bretagne. Une seule candidature a été reçue, celle de M. Janvrot. M. Janvrot a donc été désigné représentant du CRB auprès de cette commission de bassin.

Lors de l'établissement de l'arrêté relatif à la composition du CRB, les services de l'État ne connaissaient pas la position du ministère sur la possibilité de désigner des suppléants. Christophe Chassande indique que depuis, le ministère a précisé explicitement cette possibilité de désigner des suppléants. Aussi, une consultation de l'ensemble des structures membres du CRB est-elle envisagée en septembre. Les structures disposeront de deux mois pour répondre et indiquer un titulaire et un suppléant. L'objectif est de disposer d'un nouvel arrêté avant la fin de l'année 2018 et avant la prochaine réunion du comité.

3) Discussion sur l'objectif 14 du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Géraud de Saint-Albin (Conseil régional) indique que la discussion se fera en deux temps d'échange, l'un sur l'objectif 14 et l'autre sur les règles et recommandations. Les prises de paroles de cette réunion seront versées à la concertation du SRADDET.

Nathalie Artiges-Maunoury (Conseil régional) rappelle le calendrier et la démarche du SRADDET qui a été lancée en 2017. La concertation s'est déroulée à partir de novembre 2017 et touche à sa fin, 19 ateliers ont été organisés sur les territoires de la région, et plus de 60 réunions techniques et institutionnelles ont eu lieu. 85 contributions écrites ont été reçues à ce jour. L'architecture du schéma prend la forme de 4 orientations stratégiques et 20 objectifs. Suite à ce comité, la concertation va se poursuivre. Les principaux chantiers à venir sont la rédaction des objectifs et la poursuite de l'évaluation environnementale pour un

vote du Conseil régional et un arrêt du SRADDET fin 2018. Après enquête publique, l'adoption du SRADDET devrait être définitive pour juin 2019.

Voir présentation jointe au présent compte-rendu.

Michelle Rivet précise que le SRADDET, contrairement au SRADT, sera composé d'un volet prescriptif. Il s'agit donc de s'interroger sur les règles et les recommandations que le schéma doit comprendre sur le volet biodiversité.

Rénaud Boulnois (Biotope) propose de dérouler les éléments de la note transmise au préalable au CRB et de débattre dans un premier temps sur les objectifs de l'objectif 14.

Voir présentation jointe au présent compte-rendu.

Guy Janvrot (FNE Centre-Val de Loire) se félicite en premier lieu du travail mené pour l'intégration de la biodiversité au SRADDET. Il estime par ailleurs que le monde agricole a une responsabilité extrêmement forte sur la biodiversité et s'interroge sur la manière dont le CRB va évoquer l'ensemble des préoccupations liées à la biodiversité : agriculture, forêt...

Il rappelle que lors de l'élaboration du SRCE, il y avait eu des discussions sur une carte au 1/100 000^e. Selon lui, cette carte est loin d'être satisfaisante. Aussi exprime-t-il une petite inquiétude sur sa prise en compte dans le SRADDET. M. Janvrot soulève que les cartes de trame verte et bleue (TVB) des pays sont également loin d'être parfaites.

S'agissant des obligations qui incomberont aux SCOT et aux PLU/PLUi, Guy Janvrot souhaite savoir comment le contrôle de ces dernières sera organisé.

En ce qui concerne la liste rouge, il indique que si l'on veut disposer d'une liste révisée en 2025, il convient de lancer les travaux tout de suite.

Il s'interroge ensuite sur les modalités de travail avec les Départements qui disposent d'un moyen financier via la taxe d'aménagement.

Enfin, selon lui, l'Observatoire sur l'artificialisation est une bonne chose. M. Janvrot souhaiterait que cet observatoire prenne la forme d'un EPFR afin qu'il dispose de moyens.

Michelle Rivet répond que le lien avec l'agriculture se fera forcément, l'agriculture dépendant de la biodiversité et inversement. S'agissant de la cartographie, elle invite les collectivités à utiliser les TVB locales et les Inventaires de la Biodiversité Communale (IBC) pour affiner la question de la biodiversité, qu'elle soit remarquable ou ordinaire. Enfin, elle appelle de ses vœux un travail avec les Départements dans le cadre de l'ARB, ces derniers étant des acteurs majeurs de l'aménagement et des ENS.

Pour Gérard Nicaud (EPTB Vienne), il est urgent qu'on s'inquiète des espèces en voie de disparition, comme par exemple la baisse 30 à 50 % des effectifs d'oiseaux. Il rappelle que le lancement du projet de loi sur l'alimentation a lieu ce jour à l'Assemblée Nationale. Selon lui, la France doit prendre des mesures importantes dès maintenant. Il cite notamment le déclin de l'Outarde canepetière dans sa région, dont les effectifs sont passés d'une trentaine d'individus à six. Il conviendrait que l'État prenne des mesures également pour sauvegarder les cours d'eau, notamment vis-à-vis de la pollution par les nitrates. Il s'interroge sur les modalités de réalisation effective du plan biodiversité du ministère de la transition écologique et solidaire, alors que les moyens de l'AFB et des agences de l'eau sont en baisse.

Philippe Noyau (chambre régionale d'agriculture) précise que le monde agricole travaille déjà sur la biodiversité, la chambre régionale d'agriculture dispose d'observatoires sur les rapaces, les abeilles, les vers de terre depuis une dizaine d'années déjà. A titre d'exemple, il évoque également les actions conduites avec la LPO sur un parcours et avec Hommes et Territoires sur les bords de champ. La chambre régionale d'agriculture s'intéresse également aux micro-organismes de la terre. Il alerte toutefois le comité sur le fait que la disparition de

l'élevage entraîne une perte de biodiversité et s'interroge sur les moyens dont on peut disposer pour réduire la taille des grandes parcelles. Il évoque enfin les travaux réalisés en agroforesterie, en alignement d'arbre.

Michelle Rivet confirme que l'agriculture dépend de la biodiversité. La disparition de l'élevage et la disparition des haies sont une des raisons de la perte de biodiversité avec l'utilisation des produits chimiques. Elle partage avec M. Noyau l'importance de communiquer auprès du grand public.

Olivier de Schonen (Fédération régionale de la propriété privée rurale) reconnaît l'importance de la biodiversité mais attire l'attention du comité sur le fait que les prix actuels payés aux agriculteurs ne leur permettent pas de vivre et qu'il y a donc un risque à mettre des contraintes supplémentaires sur les agriculteurs, pouvant conduire à de la déprise agricole qui irait à l'inverse des objectifs attendus.

Claire Charrier (Agglopolys) s'étonne de l'échelle retenue pour la cartographie du SRADDET (1/100 000^e). Selon elle, la mise en œuvre de la trame verte et bleue n'est pas possible à cette échelle-là.

Rénald Boulnois rappelle que la cartographie générale constitue une première étape de l'identification locale des continuités écologiques. Il précise par ailleurs que la carte du SRCE qui figurera en annexe du SRADDET présente des incertitudes au niveau des corridors diffus. Il est donc demandé aux déclinaisons locales de vérifier et préciser les réservoirs et les corridors à une échelle plus fine, en s'appuyant notamment sur les connaissances locales. Il explique qu'il est impossible de compiler les déclinaisons locales des TVB, chaque territoire ayant eu sa méthodologie propre.

Hervé Le Nouvel (Chartres Métropole) évoque l'importance de communiquer sur ce qui va se faire et ce qui est déjà fait, notamment au sein des collectivités. Il cite l'exemple de Chartres Métropole qui a conduit une action de sensibilisation sur l'aménagement de l'Eure avec l'ouverture des espaces au grand public par la réalisation de pistes cyclables et pistes piétonnes, tout en préservant les zones humides et en réalisant des travaux sur la rivière visant à améliorer la qualité de l'eau. Il insiste sur l'importance de communiquer sur les expériences conduites dans les territoires.

Dominique de Villebonne (Office National des Forêts) rappelle l'importance de la forêt, qui constitue un patrimoine exceptionnel d'un million d'hectares au niveau régional. Elle indique qu'en forêt, l'abondance et la diversité des oiseaux s'est améliorée, que les forêts jouent un rôle dans l'amélioration de la qualité des eaux et de l'air, mais qu'il y a une nécessité d'accompagner les sylviculteurs. Elle précise enfin qu'il persiste des enjeux en termes de connaissance pour certains massifs forestiers de la région.

Matthias Rohaut (Union Nationale des industries de carrières et de matériaux de construction) souhaite que le dialogue productif envisagé avec les agriculteurs puisse être étendu aux industriels. Il indique que les industriels sont des producteurs de données et des contributeurs positifs à la biodiversité par la création de milieux pionniers, qui peuvent par exemple être favorables aux Hirondelles de rivage ou aux Crapauds Calamite.

Alexandre Nioche (FRSEA) s'interroge sur les leviers prévus pour travailler avec les agriculteurs de terrain.

Michelle Rivet indique que le SRADDET ne prévoit pas de moyen particulier. Le lieu adéquat du dialogue avec les représentants sera l'ARB, au sein de laquelle seront représentées l'ensemble des parties prenantes.

Régnald Boulnois présente ensuite les projets de règles et de recommandations.

Voir présentation jointe au présent compte-rendu.

Céline Lesage (fédération départementale des chasseurs du Loiret) demande que la notion de clôture imperméable pleine soit précisée et s'interroge sur l'absence d'évocation de la grande faune.

Régnald Boulnois indique que la définition sera précisée et précise par ailleurs que pour permettre des passages pour la grande faune, il conviendrait de disposer d'ouvertures de grandes tailles dans les clôtures. Ceci pose des difficultés juridiques, en lien notamment avec le principe suivant lequel le gibier qui est contenu dans un espace clos est propriété du propriétaire de la parcelle. Il précise qu'il n'y aura pas de règle spécifique sur les clôtures dans le SRADDET pour ne pas fragiliser juridiquement l'ensemble du document.

Philippe Chambrier (Sage Loir) dénonce la lourdeur administrative pour établir les documents de planification, lourdeur qu'il rencontre en tant que maire adjoint de Vendôme à l'urbanisme. La commune de Vendôme a pris la décision de faire un PLUi, sachant que le SCOT ne sera pas opérationnel avant cinq ans. Il souhaite que les besoins des collectivités locales soient pris en compte, au-delà des zones spécifiques : zones inondables et zones naturelles, et qu'on tienne compte des compétences locales sur la biodiversité.

Estimant de pas avoir obtenu de réponse à ses premières questions, Guy Janvrot (FNE Centre-Val de Loire) repose la question du contrôle de la prise en compte des règles du SRADDET dans les documents d'urbanisme, ainsi que celle relative aux modalités de discussion au sein du CRB sur les sujets de l'énergie et du transport qui ont des liens avec la biodiversité.

En ce qui concerne les règles et recommandations, il se dit satisfait de la protection des réservoirs mais s'inquiète de la moindre protection des corridors, qui est pourtant nécessaire au fonctionnement des réservoirs. Il souligne que l'objectif de 360 000 mares à restaurer en 2025 semble irréaliste. Il s'interroge sur la mise en œuvre concrète du plan bocage, déjà prévu dans le SRCE, et regrette que la biodiversité banale ne soit pas prise en compte par le SRADDET, en citant l'exemple de prendre en compte l'accueil des hirondelles lors d'une construction.

Christophe Chassande explique que le contrôle de l'application des règles du SRADDET au niveau des documents d'urbanisme s'effectue à plusieurs niveaux. En premier lieu, les élus qui élaborent ces documents doivent respecter les règles fixées. Par ailleurs, il y a un contrôle exercé par les services de l'État et éventuellement par le juge en cas de contentieux. Aussi, la nature des règles fixées est-elle très importante. Il indique que le CRB a l'obligation de se prononcer sur le volet biodiversité du SRADDET mais que les autres sujets peuvent également être évoqués. Il précise que le SRADDET, même s'il est très important, ne réglera pas tout et qu'il faut saisir les opportunités de parler de biodiversité dans d'autres lieux.

Michelle Rivet explique que la rédaction du document est un compromis entre le souhait collectif et ce qui est juridiquement possible. Elle exprime le souhait que le sujet bocage soit retravaillé.

A la question de la compatibilité des PLU au SRADDET, Régnald Boulnois précise qu'elle s'effectue via le SCOT. Ce n'est qu'en l'absence de SCOT que le SRADDET s'impose directement au PLU.

Nathalie Artiges-Maunoury complète en informant que les SCOT prennent en compte le SRADDET à la révision qui suit.

Céline Jehier (Chambre régionale de métiers et d'artisanat) s'interroge sur l'exception accordée aux bâtiments agricoles de s'implanter dans les zones tampons. Rénaud Boulnois indique que cette exception est pratiquée dans d'autres territoires mais qu'il convient de vérifier ce point.

Denis Legret (Fédération de pêche d'Eure-et-Loir) s'interroge sur la règle du SRADDET visant à protéger les mares. Suite à l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 sur les produits phytopharmaceutiques, les arrêtés préfectoraux pris en région ont exclu tous les points d'eau de moins de 1 hectare, il lui semble difficile de maintenir la biodiversité de ces zones.

Philippe Noyau insiste sur le fait qu'il est important de construire les documents d'urbanisme avec les exploitants agricoles, notamment quant à la nécessité d'entretenir les mares, les haies et les prairies, si l'on souhaite les préserver.

Alain Favraut (Nature 18) est sceptique sur les résultats que l'on pourra obtenir de la mise en œuvre de ces règles et recommandations. Il siège à la CDPENAF et s'inquiète de la disparition des espaces. Les territoires de vie des espèces sont de plus en plus réduits et cette réduction pourrait s'amplifier avec le changement climatique. Il indique qu'il faut faire comprendre l'importance de cette perte de biodiversité à tout le monde, pour susciter l'adhésion des gens.

Claire Binnert (CRPF) souligne qu'il est important que la forêt soit reconnue en termes de refuge de biodiversité à l'échelle de la région. Ces milieux gérés de manière moins intensive que par le passé, participent pleinement à la gestion de la biodiversité en région. Selon elle, s'agissant des règles, il faut laisser la possibilité aux rédacteurs de mettre des prescriptions adaptées. Sur certains espaces pour lesquels la protection passe par une gestion adaptée, les contraintes risqueraient d'aller à l'encontre de l'effet recherché. Elle trouve que les règles 3 et 4 ne sont pas clairement formulées, créant un risque de mauvaise prise en compte des argumentaires par les instructeurs.

A la question de Claire Binnert sur le type de projets visés par la règle 4, Biotopie précise qu'il s'agit des projets qui sont soumis à évaluation environnementale.

Dominique Iglésias (THEMA Environnement) demande des explications sur la relation entre évitement et réduction, et le fait qu'on impose la compensation seulement aux projets. Il craint qu'une compensation d'une atteinte à la biodiversité au niveau du SCOT ou du PLU doive être compensée au niveau du projet. Rénaud Boulnois précise que la compensation imposée pour les projets est bien celle liée à l'impact résiduel du projet lui-même.

Lena Deniaud (DREAL) indique qu'il ne lui semble pas opportun de prévoir des mesures compensatoires au stade de la planification car difficilement applicable.

Fabrice Gorecki (Chambre régionale des métiers et de l'artisanat) s'inquiète pour les artisans qui souhaiteraient développer leur activité et pourraient être contraints de déplacer leur activité ailleurs du fait de la règle sur les zones tampons.

Rénaud Boulnois précise que selon la règle prévue, il n'est pas obligatoire de faire une zone tampon mais qu'il est nécessaire de réfléchir à l'intérêt de sa mise en place. Il propose d'introduire dans la rédaction la possibilité de dérogation.

Fabrice Gorecki soulève le problème de la cohérence entre certaines exigences en « Cœur de ville » et celles relatives à la préservation de la biodiversité. A titre d'exemple, il évoque la demande de réhabiliter les façades et celle de préserver les hirondelles. Rénaud Boulois informe les membres du CRB de la suppression de la disposition sur les cœurs de ville. Il propose d'inscrire quelques phrases sur la rénovation des espaces urbains.

Jean-Noël Rieffel (ONCFS) mentionne l'existence d'un pôle bocage et faune sauvage au sein de son établissement, en lien avec les fédérations de chasseurs. Il indique que de nombreuses connaissances scientifiques ont été rassemblées, dont certaines promeuvent des pratiques agricoles vertueuses. Il propose de mettre cette boîte à outil à disposition.

4) Points d'actualité

Patrick Bertrand (Agence Française pour la Biodiversité) informe les participants de l'avancement de la démarche de création d'une Agence Régionale de la Biodiversité en région. Il souligne qu'il s'agit d'une démarche plutôt innovante visant à conforter le réseau des acteurs multiples et nombreux qui œuvrent dans la région. Il rappelle que les démarches ont commencé en novembre 2016 par une déclaration commune entre la secrétaire d'Etat Barbara Pompili et François Bonneau, Président de la Région Centre-Val de Loire, et se sont poursuivies par la signature d'une convention de partenariat en août 2017. L'ARB est un dispositif prévu par la loi. Au niveau national, une ARB a d'ores-et-déjà été créée en Île-de-France.

Il confirme que la dynamique en région vise à s'appuyer sur les actions existantes, l'ARB se voulant une structure ressource et facilitatrice.

S'agissant de la structure, l'ARB prendra la forme d'un établissement public de coopération environnementale. Le travail sur la rédaction des statuts et la composition du conseil d'administration (30 membres) est en cours. Les conseils départementaux sont amenés à intégrer cette ARB. Des rencontres ont été initiées avec les Départements pour les convier à intégrer la démarche.

En ce qui concerne la structure technique, elle comprendra 5 personnes et une directrice. Cette structure est financée à hauteur de 40 % par la Région, 40 % par l'AFB et 10 % par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Patrick Bertrand précise que l'ARB s'intéressera à l'ensemble des milieux : urbains, agricoles, et pas uniquement à la biodiversité remarquable. Il insiste sur le fait qu'il faille engager des actions concrètes, simples et visibles dès maintenant pour montrer la plus-value de la démarche. La feuille de route se construit et porte une attention particulière sur la connaissance. Un séminaire a d'ailleurs été organisé la semaine précédant le CRB pour conforter la stratégie régionale de la connaissance. Il y aura également une action forte sur la communication, sensibilisation citoyenne. L'ARB s'impliquera auprès de porteurs de projet.

Patrick Bertrand confirme les propos de certains membres sur l'urgence à agir, compte-tenu des nombreuses alertes remontées par les scientifiques. Selon lui, il y a un intérêt commun à agir sur la biodiversité, pour être gagnant-gagnant. Il faut être ambitieux et innovant.

Conclusion

Michelle Rivet conclut en indiquant qu'on ne protège bien que ce que l'on connaît, et donc que le volet de la connaissance est un volet majeur, socle de l'ARB. Elle souligne l'importance de convaincre.

Christophe Chassande remercie les participants pour les débats, indique qu'il reste beaucoup de travail à faire, et qu'il faut désormais passer aux actions concrètes.

Membres du CRB présents, excusés, représentés ou accompagnés

Conseil régional du Centre-Val de Loire	Anne BESNIER	Excusée
	Annick GOMBERT	Excusée
	Michelle RIVET	
Conseil départemental de l'Indre	Claude DOUCET	
Conseil départemental de Loir-et-Cher	Louis de REDON	Excusé
Conseil départemental du Loiret	Isabelle LANSON	Excusée
Chartres Métropole	Hervé LE NOUVEL	Accompagné de Philippe SAUGER
Agglopolys, la Communauté d'agglomération de Blois	Michel CONTOUR	Accompagné de Claire CHARRIER
Communauté de communes Loches Sud Touraine	Sophie METADIER	Excusée
Communauté de communes Chinon Vienne et Loire	Vincent NAULET	
Communes du Cher	Serge PERROCHON	
Communes d'Eure-et-Loir	Claire GARROS	
Communes de l'Indre	Jacques PALLAS	
Parc naturel régional de la Brenne	Patrice BOIRON	Excusé
Parc naturel régional Loire Anjou Touraine	Pascal QUENIOT	Excusé
Commission locale de l'eau du SAGE Cher Amont	Marilyn BROSSAT	Excusée
Commission locale de l'eau du SAGE du Loir	Philippe CHAMBRIER	
Établissement public territorial de bassin de la Vienne	Gérard NICAUD	
Préfecture de la région Centre-Val de Loire	Edith CHATELAIS	Représentée par Nathalie MILANO
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	Christophe CHASSANDE	
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	Murièle MILLOT	

Rectorat Orléans-Tours	Jeanne FOICHE	
Agence de l'eau Loire Bretagne	Nicolas-Gérard CAMPHUIS	Excusé
Agence de l'eau Seine Normandie	Francis SCHNEIDER	Représenté par Julien MORONVAL
Agence française pour la biodiversité	Patrick BERTRAND	
Office national des forêts	Dominique de VILLEBONNE	
Office national de la chasse et de la faune sauvage	Jean-Noël RIEFFEL	
Voies navigables de France	Sylvie LEBOUAR	
Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire	Philippe NOYAU	
Chambre régionale des métiers et de l'artisanat du Centre-Val de Loire	Fabrice GORECKI	Accompagné de Céline JEHIER
Conseil économique social et environnemental du Centre-Val de Loire	René ROSOUX	Représenté par Florian RIVOAL
Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Centre-Val de Loire	Alexandre NIOCHE	Accompagné de Lolita GRANDGERARD
Fédération régionale de la Propriété Privée Rurale du Centre-Val de Loire	Roselyne DUBOIN	Représentée par Olivier de SCHONEN
Union régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs du Centre-Val de Loire	Dominique Jean-Baptiste ROUZIES	Représenté par Claire BINNERT
THEMA Environnement	Dominique IGLESIAS	
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction	Matthias ROHAUT	
Réseau de transport d'électricité (RTE)	Sandrine WILLER	Excusée
SNCF réseau	Sophie TETON	
Vinci Autoroutes	Michel GALET	
Société des autoroutes Paris Rhin Rhône	Fanny MOES	Excusée

France nature environnement Centre-Val de Loire	Guy JANVROT	
Comité départemental pour la protection de la nature et de l'environnement du Loir- et-Cher	Angélique VALLEE	
Loiret nature environnement	Martine BURGUIERE	Représentée par Didier PAPET
Sologne nature environnement	Eva SEMPE	Excusée
Société d'étude, de protection et d'aménagement de la nature en Touraine	Anne TINCHANT	
Biotope	Ludivine DOYEN	
Union régionale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement du Centre- Val de Loire	Marion MORIN	
Fédération régionale des Maisons de Loire	Nathalie LEBRUN	
Fédération régionale des Maisons de Loire	Cyril MAURER	
Fédération régionale des chasseurs du Centre-Val de Loire	Jean-Paul MOKTAR	Accompagné d'Aude BOURON
Fédération départementale des chasseurs du Loiret	Céline LESAGE	
Association régionale des fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique Centre – Val-de-Loire	Julien PROSPER	
Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique d'Eure-et- Loir	Denis LEGRET	
Muséum d'histoire naturelle d'Orléans	Laure DANILO	Excusée
Université François Rabelais de Tours	Sylvie SERVAIN	
Institut national de la recherche agronomique	Isabelle COUSIN	
Institut national de recherche	Christophe BALTZINGER	

en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture		
Conservatoire botanique national du Bassin parisien	Jordane CORDIER	Excusé

Personnes non membres du CRB

Conseil régional Centre-Val de Loire	Nathalie ARTIGES-MAUNOURY
	Sophie GRIBIUS
	Géraud de SAINT-ALBIN
DREAL Centre-Val de Loire	Lena DENIAUD
	François MICHEAU
Biotope	Rénald BOULNOIS